

Compte-rendu de la Séance du 27 février 2020
du Conseil Municipal de Senillé Saint-Sauveur

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM. PEROCHON G., FAVARD M., MARTIN D., DAVAILLES JN., DOUADY G., FAVARD M., FONTAINE I, LEFORT A., ETIENNE JC., PROUST A., GOUY B., GUILLY J., BARON C., GUYONNET G., JACQUEMIN M., MEHL B., METAIS J., VIOLLEAU S., Mme REGNOULT, Mr RENAULT J-P., RIVEREAU D., SUSSET C., TRANCHANT N., HENNEQUIN J-C., GAILLARD A.

Excusés : M. CHARBONNIER A.

Excusés ayant donné procuration : Mme DHUMAUX Sylvie à Mme VIOLLEAU Sophie.

Séance ouverte à 18h30

Secrétaire de séance : Mme. FAVARD Marylène

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2020.

1) Avis sur le projet éolien

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique unique, ouverte par arrêté préfectoral du 21 novembre 2019 portant sur les demandes d'autorisation environnementale de deux parcs éoliens (pour un total de 7 éoliennes) sur le territoire des communes de Monthoiron, Chenevelles et Senillé-Saint-Sauveur, présentées par les sociétés « PE des Brandes de l'Ozon Sud » et « Senillé Energie », se déroule du 17/02/2020 au 27/03/2020.

Il rappelle que conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté précité, le Conseil Municipal a la possibilité de donner un avis sur ces demandes d'Autorisation Environnementale d'exploiter deux parcs éoliens sur les communes de Senillé-Saint-Sauveur, Monthoiron et Chenevelles.

Il est rappelé que ce projet a été développé par les sociétés JP ENERGIE ENVIRONNEMENT et VALECO, en étroite concertation avec les acteurs locaux. Dans cadre, ont été organisés : 9 ateliers de suivi avec les élus des 3 communes et la CA du Grand Châtellerault, un porte-à-porte auprès des riverains du site, 4 ateliers d'information/concertation avec les riverains, 2 réunions avec l'ensemble des membres des conseils municipaux des 3 communes concernées et l'organisation d'une concertation préalable. Il a également fait l'objet d'une communication par le biais de 4 lettres d'information distribuées aux habitations, la mise en ligne d'un site internet dédié et 3 articles dans la presse locale.

Il est également rappelé que le projet permettra de produire environ 100 GWh/an d'énergie électrique renouvelable et qu'il a été intégré dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Agglomération du Grand Châtellerault. Cette production électrique couvrira les besoins d'environ 17 800 foyers et évitera le rejet annuel de 25 600 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

Outre la production d'énergie renouvelable, le projet générera également des retombées économiques et fiscales sur l'ensemble du bloc communal.

Après discussions, le Conseil Municipal donne un avis **favorable à la majorité**, concernant la demande formulée par les sociétés « Senillé Energie » et « PE des Brandes de l'Ozon Sud » :

Le vote s'est déroulé à bulletin secret, après dépouillement :

	13 vote pour
	10 votes contre
	2 votes blanc

Avis sur le projet d'éoliennes

contribution Jean-Claude ETIENNE

Pour ce qui me concerne, je suis amené à me prononcer contre l'implantation d'éoliennes sur le territoire de Senillé St Sauveur en précisant cependant que je n'ai rien contre ce moyen de production d'électricité.

La technologie éolienne ne m'indispose pas particulièrement et je n'ai aucune espèce de compétence sur le plan médical pour traiter des nuisances éventuelles dans ce domaine. De même s'agissant des conséquences sur la nature, la biodiversité et autres éléments soumis à critiques, je relève que ces dernières sont toutes plus contradictoires les unes que les autres et qu'il est donc difficile de se forger une opinion sur ces questions.

Ce qui motive mon refus porte sur trois points :

- 1) S'agissant de la région nouvelle aquitaine, l'ex Poitou-Charentes se trouve particulièrement impacté par l'éolien or, la proximité du littoral atlantique pourrait permettre une autre répartition et des projets d'ampleur, offshore notamment, moins perturbants pour les populations et, de ce fait, certainement plus consensuels.

- 2) Pour ce qui concerne les retombées financières espérées pour notre commune, les données dont nous disposons laissent apparaître un paradoxe évident puisque sur les 400 000 € annuels annoncés les bénéficiaires principaux seront Grand Châtelleraut, le Département et la Région, lesquels se partageraient 70% ! Les trois communes directement impactées par la mise en place des éoliennes n'auraient à se répartir que 120 000 €, soit les 30% restants !

- 3) La multiplicité d'opérateurs privés et les implantations anarchiques des machines sur tout le territoire national s'accompagnent du démantèlement du service public de l'énergie et de son fleuron industriel qu'est EDF. Les conséquences prévisibles portent, à terme, sur la remise en cause du traitement égalitaire des consommateurs quel que soit le lieu où ils résident.

Dans le cas présent, soulignons que l'un des deux opérateurs concourant pour l'installation des éoliennes est la propriété du troisième énergéticien Allemand, concurrent direct d'EDF !!!

Les élus que nous sommes ont à se positionner clairement. Nous ne pouvons pas à la fois déplorer la disparition des services publics dans les zones rurales en particulier et favoriser leur remplacement par le secteur privé marchand.

Personnellement, je défends la nécessité d'une réelle politique nationale de l'énergie, élaborée pour permettre une implantation des sites de production cohérente, concertée, respectueuse de l'environnement, des territoires et de la santé de la population, le tout assuré par un grand service public digne de ce nom.

2) Approbation du PLU de Senillé

Le maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-21 et suivants, R. 153-20 et suivants.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 octobre 2014 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

Vu les débats sur le projet d'aménagement et de développement durable qui s'est tenu le 13 avril 2016 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2019 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 décembre 2019 au 10 janvier 2020;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que les avis qui ont été joints au dossier, les observations du public et le rapport du commissaire justifient que le plan local d'urbanisme soit modifié avant son approbation. Ces modifications procèdent de l'enquête publique et des avis, et ne remettent pas en cause l'économie générale du plan local d'urbanisme.

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément aux dispositions de l'article L. 153-21 du Code de l'urbanisme. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'Approuver** le plan local d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente délibération

3)Vote du compte administratif 2019

Hors de la présence de M. PEROCHON, Maire, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2019 arrêté en :

- **Fonctionnement** :

dépenses : 1 088 794.50 €

recettes : 1 483 706.44 €

soit un excédent de 394 911.94€

- **Investissement** :

dépenses : 565 042.03 €

recettes : 615 311.90 €

soit un excédent de 50 269.87 €

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le compte administratif 2019

4)Approbation du compte de gestion 2019 (commune)

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du compte de gestion 2019 établi par Mme le trésorier principal arrêté à :

Fonctionnement :

dépenses : 1 088 794.50 €

recettes : 1 483 706.44 €

soit un excédent de 394 911.94€

Investissement :

dépenses : 565 042.03 €

recettes : 615 311.90 €

soit un excédent de 50 269.87 €

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le compte de gestion 2019 établi par Mme le Trésorier Municipal qui présente des résultats identiques au compte administratif 2019.

5)Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget communal,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de : 394 911.94 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 394 911.94 € + 505 211.97 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -(déficit)	+ 900 123.91 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u> D 001 (besoin de financement)	- 303 510.59 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	0 €
Besoin de financement F= D + E	303 510 .59 €
AFFECTATION = C= G + H	900 123.91 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	303 510.59 €
H Report en fonctionnement R 002	596 613.32 €

6)Fixation du taux des taxes locales 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le taux des taxes directes locales pour 2020 à :

Taxe d'habitation (TH) : 14,40 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 15,33 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 37,30 %

7)Vote du budget primitif 2020 (commune)

Le Conseil Municipal vote à l'**unanimité** le budget primitif 2020 :

équilibré en fonctionnement à 1 968 333.32 €

équilibré en investissement à 1 689 544.72 €

Commissions et délégués :

M. Le maire indique au Conseil que les travaux prévus aux Caves de Senillé sont à présent finalisés, la réception des travaux a eu lieu ce jour (27/02/20).

Cadre de vie

Différents devis ont été réalisés concernant l'aménagement des allées de cimetière de Senillé et de Saint-Sauveur,

Des devis avec des écarts de prix significatifs liés aux choix et à la qualité des matériaux ont été présentés. La commission a choisi de mettre en place un mélange terre/pierre et de l'enherbement.

Commerce

Les travaux de désamiantage débuteront fin mars.

Élections

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020,

La permanence est organisée entre les conseillers municipaux.

BARON Christian	CHARBONNIER Alain	DAVAILLES Jean-Noël	DHUMAUX Sylvie
DOUADY Ghislaine	ETIENNE Jean-Claude	FAVARD Marylène	FONTAINE Isabelle
GAILLARD Alain	GOUY Béatrice	GUILLY Jean	GUYONNET Géraldine
HENNEQUIN Jean-Claude	JACQUEMIN Michel	LEFORT Alain	MARTIN Dominique
MEHL Bruno	METAIS Jacky	PEROCHON Gérard	PROUST Alain
REGNOULT Stéphanie	RENAULT Jean-Pierre	RIVEREAU Dimitri	SUSSET Catherine

TRANCHAND Nathalie	VIOLLEAU Sophie		
--------------------	-----------------	--	--

Fin de séance 21h30.